

Dons divers à la patrie, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons divers à la patrie, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 183;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25272_t1_0183_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

64

ETAT DES DONs (suite) (1).

Un paquet chargé à Mendée, n° 495, contenoit une pomme de canne en or.

Un autre chargé au même endroit, n° 494, contenoit une croix et un cœur en or.

La séance est levée à trois heures un quart (2).

Signé, ELIE-LACOSTE, président; MICHAUD, CAMBACERES, BRIEZ, BORDAS, J.B. LA-COMBE-SAINT-MICHEL, TURREAU, Secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

65

[La Sté popul. de Toulouse à la Conv., s.d.] (3).

CITOYENS-REPRESENTANTS

La société populaire de Toulouse a reçu, au milieu des applaudissemens unanimes, le décret que vous avez rendu contre les soldats de Pitt et son imbécile maître: oui, ce décret est juste. N'écoutez point ces perfides amis de l'humanité, qui étalent une pitié fausse sur les effets de notre légitime vengeance; ils cessent d'être des hommes, les complices des assassins placés sur les trônes: qu'ils n'accusent qu'eux-mêmes de leurs propres dangers. La justice outragée, la foi publique et le droit des gens violés, nos champs fumant de sang, nos villes achetées par la perfidie, nos concitoyens lâchement massacrés dans des pays amis, nos colonies détruites, l'assassinat soudoyé contre nous, voilà leurs crimes. Qu'ils périssent, et qu'ils expient leurs forfaits! Leur sang crierà vengeance contre le monstre qui les dirige et les soudoye: le ciel sera juste. Que le cri de mort retentisse sans cesse à l'oreille du léopard; qu'il le lise par-tout; qu'il le rencontre sans cesse sous ses yeux; qu'il frissonne dans les horreurs d'une longue agonie.

Vous l'avez prononcé, toute la France le répète avec vous: haine, guerre à mort aux esclaves Anglais complices des assassins! Guidez nos pas, et les troupes républicaines voleront sur cette terre proscrire graver l'arrêt de mort au milieu des débris de leur puissance.

Ils avoient rompu toutes les conventions sociales, la République française a vengé le droit des nations.

(1) P.V., XL, 256.

(2) P.V., XL, 171.

(3) Bⁱⁿ, 7 mess.; *Audit. nat.*, n° 641; *J. Lois*, n° 637; *J. Paris*, n° 543; *C. Eg.*, n° 677; *Débats*, n° 644.

[Le peuple de Toulouse aux Parisiens].

FRERES ET AMIS,

Réunis dans le temple devenu cher aux Républicains, nous avons célébré l'anniversaire de ce jour fameux où la République naissante a triomphé de la 1^{re} faction qui l'attaquoit dès son berceau. Le souvenir de cette heureuse victoire est inséparable de celui de votre énergie et de votre courage.

C'est à vous, frères et amis, que la République doit toutes ses fêtes; et les époques heureuses de la révolution sont aussi celles de vos combats et de vos victoires: pourrions-nous vous envier ce précieux avantage? Echauffés les 1^{ers} du feu sacré du patriotisme dont le foyer est au milieu de vous, vous en propagez au loin la chaleur bienfaisante; éclairés par les discussions dont vous êtes les témoins, formés par un commerce habituel avec les meilleurs amis de la cause du peuple, vous pressentez ce que l'intérêt général demande, et votre opinion devient le présage assuré de l'opinion de la République entière.

Dirigés par le sentiment pur de la liberté, par cette droiture naturelle qui rend si clair voyant sur les intrigues et les manœuvres préparées contre elle, vous n'étonnez pas moins la France entière par votre sagesse, que par toutes les autres vertus qui sont votre apanage: c'est elle qui, à l'époque dont nous célébrons l'anniversaire, vous fit reconnoître les véritables amis de la République, malgré les intrigans qui vouloient vous surprendre; un mouvement unanime vous emporta au-devant d'eux pour leur assurer le triomphe sur leurs ennemis... Le 14 juillet 1789, vous posâtes les bases de la Liberté; le 10 août 1792, vous rétablîtes l'Egalité; le 31 mai 1793, vous avez conservé l'une et l'autre, en resserrant ses liens d'unité et d'indivisibilité qui assurent la force du gouvernement français. Oui, vous avez sauvé la République; le peuple de Toulouse le déclare hautement et vous en témoigne sa reconnaissance.

Ce n'est plus, comme l'année dernière, une faction tumultueuse, usurpatrice du nom du peuple, qui osa lui attribuer une déclaration dressée par la perfidie, et consentie par le royalisme et l'aristocratie: les chefs de cette faction ont été frappés par la Convention, ils sont sous le glaive de la loi; c'est la commune entière de Toulouse, animée du même esprit, et unie avec ce petit nombre de patriotes purs, inviolablement attachés à la bonne cause pendant les jours de l'erreur, qui renouvelle son adhésion à l'unité de la République, célèbre les services de ceux qui l'ont maintenue, et jure encore avec eux de la défendre.

C'est sous les auspices de l'Etre-suprême, dans ce temple qui atteste publiquement les dogmes sacrés des Républicains français, que nous avons voté cette adresse.

La reconnaissance envers l'Eternel qui nous a doués du plus précieux de ses bienfaits, la liberté, ramène vers les sentimens d'attachement dus à ceux qui l'assurent par leurs efforts généreux. Ces efforts ne seront pas inutiles, frères et amis, nous répéterons au midi de la France les exemples que vous aurez donnés à la République entière; et un sentiment de fraternité et d'affection mutuelles ne nous unira pas moins que l'amour de la liberté, de l'unité et de l'indivisibilité de la République.